

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à 10h00, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, au siège du Syndicat de la Diège à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEVALIER Pierre

Date de convocation : 01/12/21

Membres en exercice : 10	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0
---------------------------------	---------------------	--------------------	-----------------	-------------------

Référence DIEGE :	2021-09-12-01
Objet :	Création de deux postes d'ingénieur

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité, ou au Bureau le cas échéant, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Président explique que deux agents du Syndicat de la DIEGE ont obtenu le concours d'ingénieur.

Monsieur le Président propose la création de deux postes d'ingénieur à temps complet à compter du **15/02/22** pour ces agents qui ont manifesté leur volonté de poursuivre leur carrière au sein du Syndicat de la DIEGE.

En effet, les missions qui leur sont actuellement confiées correspondent à ces grades. De plus, ces créations de postes répondent à un besoin en personnel qualifié et permettraient ainsi d'assurer le bon fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- Décident, compte tenu des nécessités de service, de créer, à compter du 15/02/2022, à temps complet, les postes proposés ;
- Décident d'affecter les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs pour la création de ces postes.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 09/12/2021
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

